

- Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de PADIES s'est réuni à vingt heures trente minutes, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Françoise BARRAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Mmes Françoise BARRAU, Myriam HOULES, Christel REVELLAT
Mrs Sylvain DELISLE, Rolland COUGOUREUX, Jean-Michel TARROUX,
Alain VAYSSE

Absents excusés :

Mme Roseline FABREGUE
Mrs Alain BERNADOU, Rémy CHAUDAT (délègue son droit de vote à Mme Françoise BARRAU), Eric DUSART

Date de convocation : 09 octobre 2025

Secrétaire de séance : Mme Myriam HOULES

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette réunion, Madame le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Avis sur le dossier de demande d'enregistrement pour la construction et l'extension de deux bâtiments agricoles dans le cadre de l'élevage de porcs au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
- Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité
- Programme de travaux sur les trois églises
- Décision modificative
- Programme de travaux sur les trois églises : attribution du marché
- Programme de travaux sur les trois églises : demande de subventions

Délibération n° 2025-17 : Avis sur le dossier de demande d'enregistrement pour la construction et l'extension de deux bâtiments agricoles dans le cadre de l'élevage de porcs au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Madame le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une consultation publique, pour la période du lundi 15 septembre au lundi 13 octobre 2025, relative à la demande d'enregistrement pour la construction et l'extension de deux bâtiments agricoles dans le cadre de l'élevage de porcs de l'exploitation agricole présentée par le GAEC ferme du bois de Ginal.

Après avoir présenté les différents régimes auxquels peuvent être soumises les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), Madame le Maire informe que le Conseil Municipal de Padiès doit rendre un avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (0 avis défavorable – 0 abstention),

- ❖ Vu le dossier de consultation publique mis à disposition ;
- ❖ Considérant les informations complémentaires obtenues auprès des porteurs du projet ;
- ❖ Considérant la maîtrise du projet par le Gaec ferme du bois de Ginal qui tend vers le bien-être animal ;
- ❖ Considérant que l'aboutissement du dossier favorisera l'installation d'un jeune agriculteur, la création d'un emploi et le développement du tissu économique local ;
- ❖ Considérant que la création de la maternité animale limitera l'empreinte carbone en supprimant le déplacement des animaux ;

Emet un avis favorable à la demande d'enregistrement pour la construction et l'extension de deux bâtiments agricoles dans le cadre de l'élevage de porcs au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Délibération n° 2025-18 : Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2013-22, dématérialisation des procédures administratives,

Vu la Convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Padiès pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat datée du 13 décembre 2013,

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention ACTES a été signée avec le représentant de l'Etat en 2013. Cette convention intégrait seulement la dématérialisation des actes budgétaires.

Madame Le Maire fait lecture aux élus de l'avenant qui intègre les actes dont le périmètre concerne la dématérialisation des marchés publics : l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat.

Madame Le Maire propose à l'assemblée de valider cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-
- **Approuve les termes et valide** l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.
 - **Autorise en conséquence Madame Le Maire, ou son représentant légal, à signer** cet avenir.

Délibération n° 2025-19 : Programme de travaux sur les trois églises

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 août 2025, une consultation des entreprises a été lancée pour la réalisation des travaux de rénovation électrique, d'assèchement et de sécurisation des églises.

Des devis ont été demandés auprès de divers artisans et sont présentés au Conseil Municipal.

Il en ressort que le coût global du projet s'élève à 59 943,21 euros HT soit 71 527,29 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide d'engager** des travaux de rénovation des églises pour un montant total HT de 59 943,21 euros (soit 71 527,29 euros TTC) et **approuve le programme de travaux** comprenant l'assèchement de l'église de Tels, le remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs par des LED ainsi que la mise aux normes des compteurs électriques des 3 églises, la sécurisation de l'entrée de l'église de Saint-Marcel, la démolition du plancher du presbytère de Saint-Marcel qui s'effondre, la pose d'un plancher neuf pour sécuriser l'accès aux cloches et la création d'un espace sécurisé pour les objets de culte pour les trois églises à l'église de Tels.
- **Précise que les crédits nécessaires** auront été inscrits au budget de la collectivité ;
- **Autorise et donne mission à Madame le Maire**, ou à son représentant légal, pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces projets et notamment à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2025-20 : Décisions modificatives

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que des décisions modificatives s'imposent concernant certains articles du budget de l'exercice 2025, en section d'investissement, les crédits ouverts à ces articles ayant été absents ou insuffisants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération 101	Bâtiments communaux	- 35 000 €
Opération 83	Eglises	+ 35 000 €
Opération 101	Bâtiments communaux	-2 200 €
Opération 90	Informatique	+ 2 200 €
Total dépenses		0.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **approuve ces décisions modificatives**.

Délibération n° 2025-21 : Programme de travaux sur les trois églises : attribution du marché

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 2025-19 en date du 14 octobre 2025, il a été décidé d'engager les travaux de rénovation électrique, d'assèchement et de sécurisation des églises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **prend acte de la décision** présentée ci-dessus.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de ses choix d'attribuer le marché pour la réalisation de travaux de rénovation des églises, **dans le cadre de sa délégation** (marché dont le montant est inférieur à 10 000.00 euros HT), conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

✓ **Attributaires :**

- Lot assèchement : Entreprise Robert 3T pour un montant HT de 7 781.00 euros soit 9 337.20 euros TTC
- Lot ferronnerie : Pascal HOULES pour un montant HT de 2 022.80 euros soit 2 022.80 euros TTC
- Lot menuiserie : SARL Gavalda pour un montant HT de 3 145.00 euros soit 3 774.00 euros TTC.
- Lot maçonnerie église de Saint-Marcel : SARL ALQUIER pour un montant HT de 5 000.00 euros soit 6 000.00 euros TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **prend acte de la décision** présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide d'attribuer** le marché pour les lots dont le montant est supérieur à 10 000.00 euros HT comme suit :

Attributaires :

- Lot maçonnerie église de Tels : SARL ALQUIER pour un montant HT de 26 908.14 euros soit 32 289.77 euros TTC
- Lot électricité : ETS Virazels pour un montant HT de 15 086.27 euros soit 18 103.52 euros TTC

✓ **Montant total du marché :** 59 943.21 euros HT soit 71 527.29 euros TTC.

Délibération n° 2025-22 : Programme de travaux sur les trois églises : demande de subventions

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux de rénovation des églises, la Commune de Padiès pourrait prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à une subvention du Département au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT).

Elle propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention au titre de la DETR auprès de la Préfecture du Tarn et une demande de subvention au titre de la FDT auprès du Département du Tarn.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le coût total de cette opération s'élève à 59 943.21 euros HT soit 71 527.29 euros TTC.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel à l'appui des demandes de subventions peut être présenté comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES		RECETTES (subventions)		
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en € HT	Part en %
Programme de travaux sur les trois églises	59 943.21 €	Subvention Département (40 % d'une dépense subventionnable de 59 943.21 €)	23 977.28 €	40 %
		Subvention Etat (30 % d'une dépense subventionnable de 59 943.21 €)	17 982.96 €	30 %
		Autofinancement HT (fonds propres de la Commune)	17 982.96 €	30 %
Totaux	59 943.21 €	Totaux	59 943.21 €	100 %

En tenant compte de la TVA à acquitter (soit 11 584.08 €), la part d'autofinancement TTC de la Commune à prévoir s'élève à 29 567.04 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide de solliciter**, pour la réalisation dudit programme, **une aide financière auprès de la Préfecture de Tarn**, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) aussi élevée que possible ;

- **Décide de solliciter**, pour la réalisation dudit programme, **une aide financière auprès du Département du Tarn**, au titre de la Fonds de Développement Territorial (FDT) aussi élevée que possible ;
- **Précise que les crédits nécessaires** ont été inscrits au budget de la collectivité ;
- **Autorise et donne mission à Madame le Maire**, ou à son représentant légal, à accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment à signer tout document y afférent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.

Délibération n° :	Objet de la délibération
2025-17	Avis sur le dossier de demande d'enregistrement pour la construction et l'extension de deux bâtiments agricoles dans le cadre de l'élevage de porcs au titre des installations classées pour la protection de l'environnement
2025-18	Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État
2025-19	Programme de travaux sur les trois églises
2025-20	Décisions modificatives
2025-21	Programme de travaux sur les trois églises : attribution du marché
2025-22	Programme de travaux sur les trois églises : demande de subventions

Liste des membres ayant assisté à la séance		
Françoise BARRAU	Maire	Présente
Rolland COUGOUREUX	1 ^{er} adjoint	Présent
Myriam HOULES	2 ^e adjoint	Présente
Sylvain DELISLE	Conseiller municipal	Présent
Alain BERNADOU	Conseiller municipal	Excusé
Roseline FABREGUE	Conseiller municipal	Excusée
Christel REVELLAT	Conseiller municipal	Présente
Alain VAYSSE	Conseiller municipal	Présent
Éric DUSART	Conseiller municipal	Excusé
Rémy CHAUDAT	Conseiller municipal	Excusé
Jean-Michel TARROUX	Conseiller municipal	Présent

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

